

CHAPITRE 2: LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

MONSIEUR ROPERT, PROFESSEUR DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Programme officiel

Regards croisés

Quelle action publique pour l'environnement ?

- Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit.
- Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale).
- En prenant l'exemple du changement climatique :
 - connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ;
 - comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.

CHAPITRE 2:

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

- 1 - Des acteurs variés...
- 2 - ...aux relations ambivalentes

B – Les échelles de l'action publique environnementale

- 1 – Du local au mondial
- 2 – La coopération internationale sous contrainte

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

Présentation

A – Les mesures réglementaires

- 1 - Qu'est-ce que la réglementation ?
- 2 - Avantages et inconvénients de la réglementation

B – Les mesures incitatives: la fiscalité

- 1 - Qu'est-ce que la fiscalité ?
- 2 - Avantages et inconvénients de la fiscalité

C – Les mesures incitatives: le marché des droits à polluer


- 1 - Qu'est-ce que le marché des droits à polluer ?
- 2 - Avantages et inconvénients du marché des droits à polluer

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

I - Des acteurs variés...

Doc I : [Vidéo Greta Thunberg et le mouvement lycéen contre le changement climatique](#)

| | |
|---|--|
|  <p>Extraits du discours de Greta Thunberg à la Conférence mondiale sur le climat (COP24) à Katowice (Pologne), <i>Brut</i>, 17 décembre 2018.</p> | <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Qui est Greta Thunberg ? Que dénonce-t-elle ?2. Quel effet a eu son discours ? <p>REPÈRE</p> <p>COP1, 21, 24, 25, etc.</p> <p>Chaque année depuis 1995, les États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques signée en 1992 se réunissent pour réfléchir aux solutions à mettre en place pour lutter contre le changement climatique. La COP21 (<i>Conference of Parties</i>) s'est tenue en 2015 à Paris et a débouché sur l'Accord de Paris. La COP25 s'est tenue à Madrid (Espagne) en décembre 2019 et n'a abouti à aucune décision significative.</p> |
|---|--|

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

I - Des acteurs variés...

Doc I : [Vidéo Greta Thunberg et le mouvement lycéen contre le changement climatique](#)

- La question environnementale est portée par un ensemble varié d'acteurs, le plus souvent collectifs, qui se mobilisent pour défendre une cause d'intérêt général :
 - ❖ ONG: Organisation à but non lucratif, indépendante des Etats et des institutions internationales. Ex : Greenpeace, WWF, Les amis de la terre, France nature Environnement....
 - ❖ Groupe d'experts indépendants, notamment scientifique. Ex : Giec
 - ❖ Partis politiques. Ex : les verts
 - ❖ Mouvements citoyens: Ex : G.Thunberg et le mouvement lycéen contre le changement climatique, extinction rébellion, soulèvement de la terre...
 - ❖ Lanceurs d'alerte : Inès Léraud et les algues vertes (BD et film : *les algues vertes*), Irène Frachon et le Mediator (film : *La Fille de Brest*)
- Ces acteurs collectifs forment une société civile organisée du niveau local au niveau mondial. Ils cherchent à influencer le pouvoir politique en se mobilisant à toutes les échelles : au niveau local/national (Etat et collectivité territoriale) et au niveau des institutions internationales (ONU, G20)

Exercice I : Quelles mobilisations lors d'une catastrophe industrielle ?

Exercice 1 : Quelles mobilisations lors d'une catastrophe industrielle ?

Un incendie dont l'origine n'est pas identifiée détruit partiellement une usine de traitement de déchets toxiques à proximité d'une grande ville. Une fumée importante se dégage des lieux et entraîne de nombreuses nuisances pour les habitants : nuage noir, odeur forte et désagréable, pollution des sols et des eaux par les cendres, etc.

- 1 Identifiez quel type d'acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, mouvements citoyens) prend les actions suivantes :
 - a) Le préfet ordonne la fermeture des écoles durant trois jours.
 - b) Une agence indépendante réalise des tests multiples sur les cultures et sur l'eau.
 - c) Des habitants du lotissement voisin de l'usine portent plainte et organisent une marche dans la ville pour sensibiliser l'opinion à cet incident.
 - d) Greenpeace se fait le relais des habitants en publiant sur les réseaux sociaux des photos et vidéos des dégradations.
 - e) Le tribunal saisi par les riverains nomme un comité d'experts chargé d'une évaluation des impacts environnementaux de l'incendie.
 - f) La direction de l'entreprise publie plusieurs communiqués rappelant qu'elle tient à disposition de la justice les documents attestant de son respect de toutes les normes en vigueur.
- 2 Parmi ces acteurs, distinguez ceux qui relèvent de la société civile organisée (voir définition).

DÉFINITION

Société civile organisée

Ensemble des acteurs collectifs qui cherchent à influencer le pouvoir politique en se mobilisant.

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

2 - ...aux relations ambivalentes

a) La mise à l'agenda du problème environnemental :

Doc 2 : La mise en agenda des questions environnementales

Les questions environnementales sont transformées, sans doute depuis les années 1970 mais plus encore depuis le milieu des années 2000, en une « cause », investie par des groupes sociaux et politiques différents (partis écologistes, associations environnementalistes, scientifiques...), qui la mettent en forme symboliquement. [...]

Les leaders d'opinion et les journalistes ne sont cependant pas les seuls à produire des récits concernant l'environnement : de plus en plus d'habitants et de citoyens refusant tel projet d'environnement ou défendant la préservation de tel espace se constituent en associations et produisent par eux-mêmes les récits permettant d'attirer les médias et de sensibiliser l'opinion publique. De nombreux travaux montrent comment ces associations produisent ainsi une expertise, en allant chercher des scientifiques, en décrivant, photographiant, filmant des espaces naturels ou des espèces animales ou végétales. Individus « ordinaires », au sens de non nécessairement insérés dans l'espace médiatique ou scientifique, ils deviennent ainsi les principaux porteurs de la cause qu'ils défendent. [...].

La constitution de l'urgence écologique en problème public a pour objectif de faire pression sur les gouvernements

pour y apporter des solutions à partir d'actions publiques et suggère donc qu'il s'agit de questions politiques.

Laurent WILLEMEZ, « De la cause de l'environnement à l'urgence écologique », *Savoir/Agir* 2015/3 (n° 33).



Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rassemble depuis 1988 des scientifiques du monde entier. Il publie régulièrement des rapports à destination des pouvoirs publics et de la société civile.

- 1 Quels sont les acteurs mobilisés pour faire de l'écologie un « problème public » ?
- 2 Par quels moyens les citoyens mobilisés au sein d'associations peuvent-ils faire pression sur les pouvoirs publics ?
- 3 Proposez des exemples d'actions qui visent à « mettre à l'agenda » un problème environnemental.

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

2 - ...aux relations ambivalentes

a) La mise à l'agenda du problème environnemental :

Doc 2 : La mise en agenda des questions environnementales

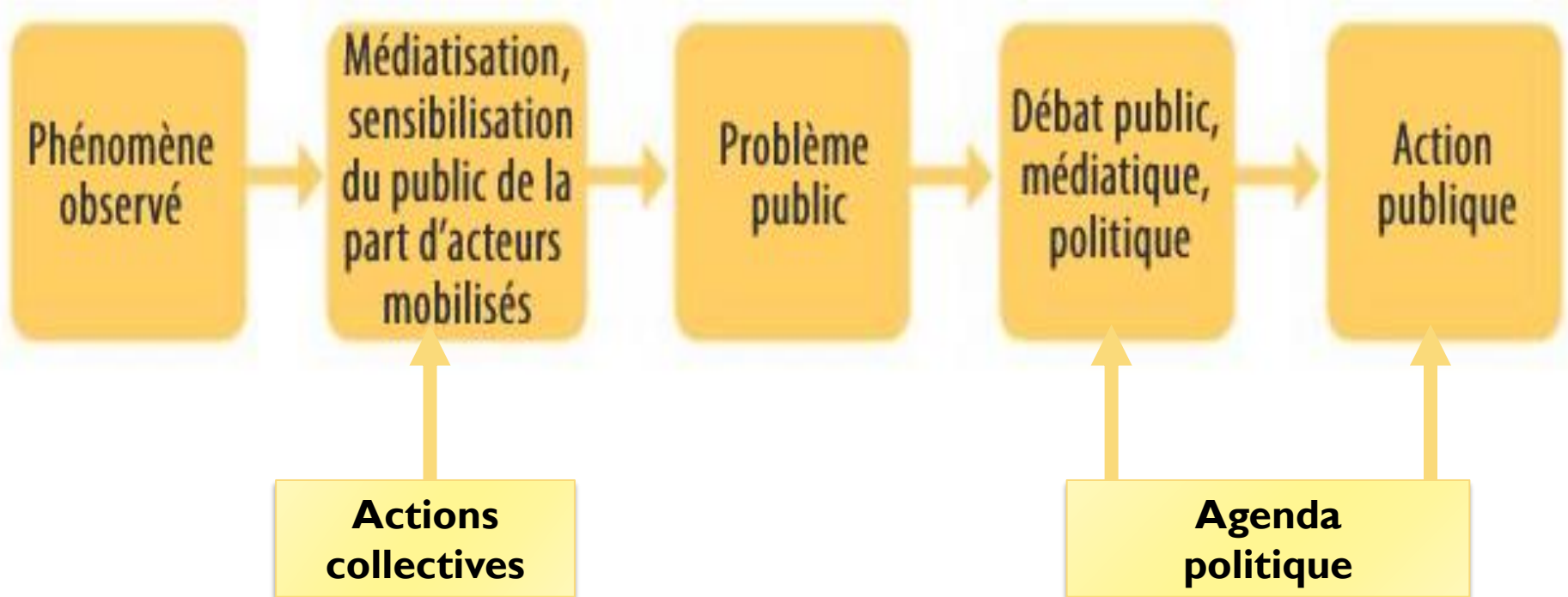
- Les acteurs ont pour fonction de transformer la question environnementale en enjeu de débat et/ou d'action publique cad en problème public afin qu'elle entre dans **l'agenda politique**.

Agenda politique : ensemble des problèmes publics faisant l'objet d'un traitement de la part des pouvoirs publics : débat public et/ou action publique.

- Attention : d'autres acteurs, principalement économiques, promeuvent une vision contradictoire de la question écologique : ils insistent sur la dimension naturelle des phénomènes environnementaux afin de relativiser le problème et minimiser leur propres effets néfastes (externalités négatives).

Ex : FMN, organisation et lobbies patronaux... (voir le film « don't look up, le déni cosmique »)

Le processus de mise à l'agenda



I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

2 - ...aux relations ambivalentes

b) Des relations de conflits et de coopérations

Doc 3 : La participation des citoyens

Qui se souvient de la première convention citoyenne pour le climat, organisée en France en 2022? À l'époque, ils étaient seize citoyens tirés au sort et formés durant trois week-ends. Le but était déjà d'« inviter un échantillon significatif de Français, les informer le plus scientifiquement et objectivement possible, et leur demander de réinterroger des experts avec leur nouveau bagage intellectuel, afin de donner enfin leur avis sur la question », expliquait alors au *Monde* le biologiste Jacques Testart, président à l'époque de la Commission française du développement durable (CFDD), dépendant du ministère de l'Environnement, qui avait organisé le dispositif.

Dix-sept ans plus tard, les recommandations de ces citoyens impressionnent par leur radicalité et leur caractère visionnaire : taxation du kérosène, généralisation du feroutage¹, fonds mondial d'indemnisation en cas de catastrophe liée au réchauffement planétaire... « Mais, à l'époque, personne au Gouvernement n'en a regardé les résultats », note Marie-Angèle Hermitte, directrice de recherche honoraire au CNRS, qui avait coorganisé les débats. Si la convention citoyenne pour le climat de 2019 reste inédite en France par son ampleur (150 citoyens, six grands week-ends de débats), elle s'inscrit dans une histoire déjà longue. [...] Aux États-Unis, c'est à la suite d'un « sondage délibératif » auprès de citoyens tirés au sort que le Texas a décidé en 1998 d'accroître la part des énergies renouvelables au détriment du pétrole.

Claire Legros, « En France et à l'étranger, le sort varié des consultations de citoyens », *Le Monde*, 2019

1. Mode de transport associant le train et la route.



Convention citoyenne pour le climat, Paris, 2019

QUESTION

- 6. Lire.** Citez les trois acteurs mobilisés dans le cadre des conventions citoyennes sur le climat.
- 7. Expliquer.** Quelles sont leurs relations?
- 8. Expliquer.** Quel est l'intérêt d'associer les citoyens à la prise de décisions sur les questions environnementales?

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

A - Le rôle des acteurs dans la prise en compte publique de l'environnement

2 - ...aux relations ambivalentes

b) Des relations de conflits et de coopérations :

Doc 3 : La participation des citoyens

- Pour cela ces acteurs collectifs nouent des relations de conflit et de coopération avec les pouvoirs publics :
- De conflit : Ils alertent l'opinion publique et les pouvoirs publics en menant **des actions collectives médiatisées** afin que les questions environnementales soient mieux prise en compte dans l'action publique.

Action collective : Action commune et concertée des membres d'un groupe en vue d'atteindre des objectifs communs.

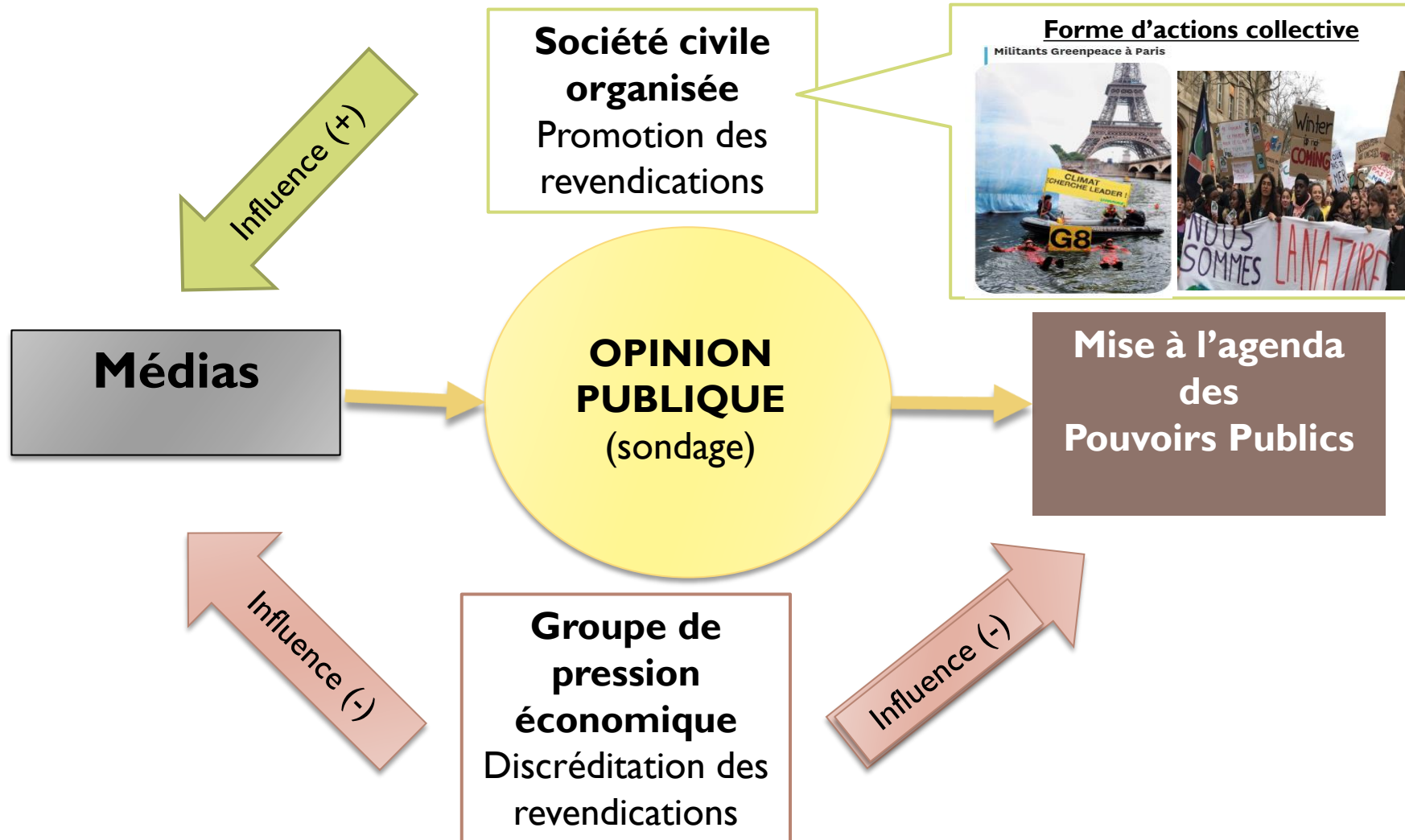
Une multitude de forme d'action collective: marches pour le climat, grèves lycéennes, pétitions, saisine de tribunaux, occupations (ZAD), actions médiatiques parfois sous forme de désobéissance civile... voire sabotage comme les soulèvements de la terre contre les « mégabassines » à Sainte Soline.

Vidéo : « Oubliez les douches courtes ! »,

- De coopération : les acteurs peuvent aussi contribuer à informer l'opinion et les pouvoirs publics. Ainsi les ONG grâce à leur expertise participent à l'élaboration des politiques environnementales à toutes les échelles. De même les citoyens peuvent être consultés par les pouvoir publics sur ces questions.

Ex: convention citoyenne sur le climat (**doc 3**).

Le cadre stratégique de l'action collective



Une multitude de forme d'action collective

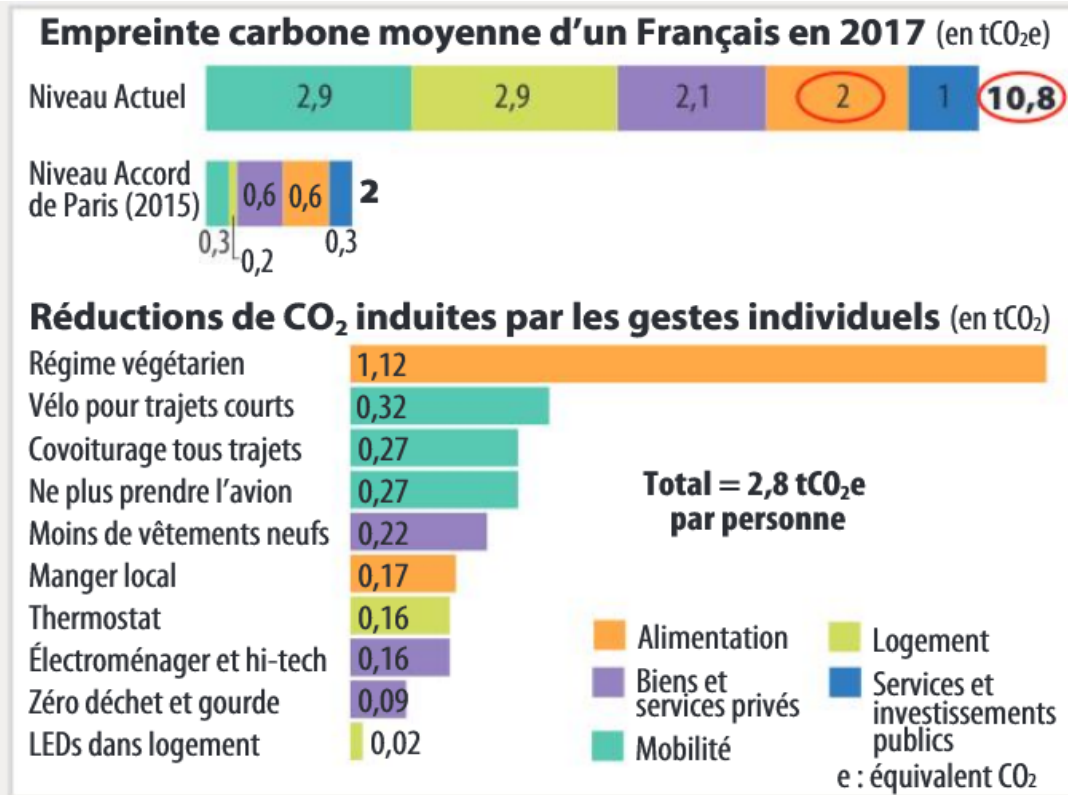


I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

B – Les échelles de l'action publique environnementale

I – Du local au mondial

Doc 4 : Empreinte carbone et gestes individuels



- 1 Rédigez une phrase présentant la signification précise de chacune des données entourées.
- 2 Dans quels domaines les gestes individuels semblent-ils les plus efficaces pour réduire l'empreinte carbone moyenne des personnes en France ? De combien la réduisent-ils ?
- 3 L'ensemble des gestes individuels indiqués suffisent-ils à atteindre les niveaux d'émissions recommandés par l'Accord de Paris ? Selon vous, que doit-on faire d'autre ?

« Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique », *Carbone 4*, juin 2019.

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

B – Les échelles de l'action publique environnementale

I – Du local au mondial

Doc 4 : Empreinte carbone et gestes individuels

- La préservation de l'environnement nécessite d'agir individuellement mais aussi collectivement à toutes les échelles.
- Les grandes décisions environnementales sont prises au niveau mondial par les coopérations entre Etat sous l'égide de l'ONU et des COP (Conférence Of the Parties, issue du sommet de Rio). Ex : objectifs chiffrés de réduction des GES.
- Ces décisions se déclinent alors au niveau continental (Européen), national (France) puis local (collectivités territoriale) selon un principe de subsidiarité.

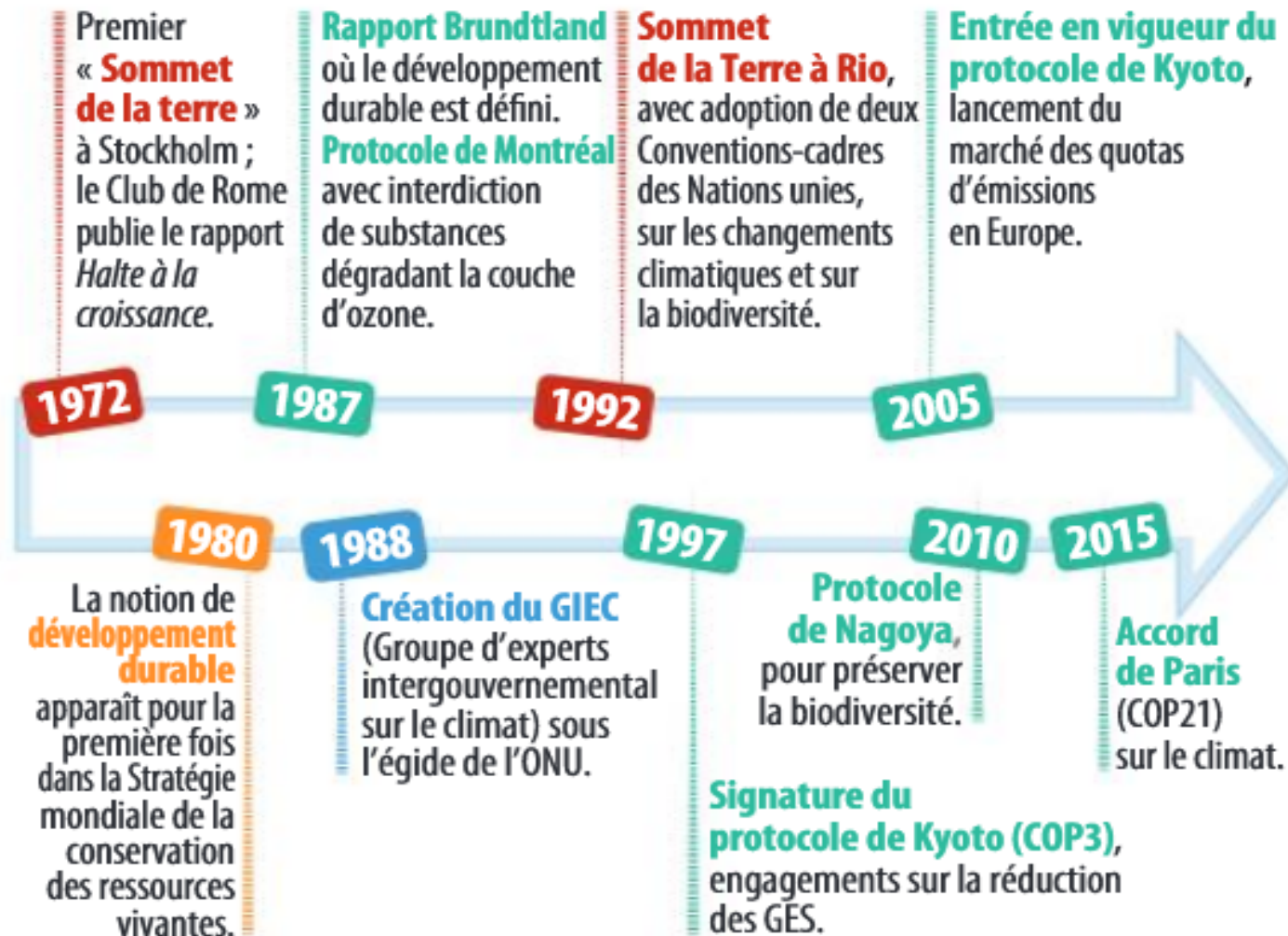
Subsidiarité : Principe selon lequel les décisions prises doivent l'être au niveau le plus pertinent et le plus proche possible des citoyens.

Les grands accords internationaux

Exercice 2 : Objectif nationaux sur l'utilisation des énergies renouvelables

Exercice 3 : Distinguer les différents niveaux d'action publique

Les grands accords internationaux



Exercice 2 : Distinguer les différents niveaux d'action publique

L'action publique pour la protection de l'environnement s'articule à l'échelle locale des quartiers, des communes et des États, jusqu'à un niveau européen, voire mondial.

1 Pour chacune des actions listées ci-après, associez le(s) niveau(x) de gouvernance qui vous semble(nt) le(s) plus pertinent(s) :

- **1.** Collectivités territoriales (communes, départements, régions)
- **2.** État central (préfectures, ministères...)
- **3.** Union européenne
- **4.** International.

- a) Fixation de quotas de pêche dans la Manche
- b) Démantèlement d'une centrale nucléaire
- c) Installation d'une station d'épuration
- d) Mise en place d'une taxe carbone
- e) Sensibilisation des lycéens au développement durable
- f) Fixation des normes de construction
- g) Arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages

2 Quelles limites présentent les actions publiques qui s'effectuent uniquement à un niveau local ou national ? Prenez l'exemple d'une taxe carbone pour illustrer votre réponse.

REPÈRE

« Penser global, Agir local »

Agronome, biologiste et écologue américain d'origine française, René Dubos (1901-1982) est l'un des premiers à avoir popularisé cette expression qui résume ce que devrait être toute initiative écologiste. Il faut d'une part prendre conscience que nous partageons la même Terre et que nos choix ont des conséquences sur tout le monde. D'autre part, les individus sont invités à agir quotidiennement pour l'environnement, là où ils vivent.

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

B – Les échelles de l'action publique environnementale

2 – La coopération internationale sous contrainte

Doc 5 : Le changement climatique, un problème de bien commun

Un accord climatique ne consiste pas à agréger le plus grand nombre possible de propositions. Il vise à trouver un cadre nouveau, permettant de résoudre les deux questions de fond sur lesquelles achoppe la négociation depuis le démarrage : celle de la coordination internationale requise pour protéger le bien commun planétaire qu'est le climat, et celle de l'équité dans la répartition des efforts à consentir.

L'action face au risque climatique, à peu près tout le monde est d'accord pour y participer... à condition que son voisin en fasse autant. Lorsque le Sénat américain refuse de ratifier le protocole de Kyoto, son argument est que les Chinois et les Indiens n'ont pas les mêmes contraintes. La main sur le cœur, les industriels européens sont prêts à accepter une remontée

du prix du carbone, mais uniquement si on fait de même chez les concurrents. Les pays émergents seraient d'accord pour s'engager s'ils ne suspectaient pas les pays industrialisés de vouloir en profiter pour échapper à leur responsabilité... La stabilité du climat constitue un bien commun, dont la protection exige une action partagée. Or chaque acteur pris isolément a intérêt à jouer au « passager clandestin » en attendant le plus longtemps possible que les autres pays s'engagent dans l'action. Symétriquement, aucun pays n'a intérêt à s'engager unilatéralement tant qu'il n'a pas la conviction que d'autres suivront dans le cadre d'une coalition plus large.

C. DE PERTHUIS et R. TROTIGNON, *Le climat, à quel prix ? La négociation climatique*, Éd. Odile Jacob, 2015.

1 À l'aide de la typologie des biens, montrez que la stabilité du climat correspond à un bien commun.

2 Quelles sont les raisons qui peuvent conduire à l'inaction des pays, selon les auteurs ?

3 Expliquez la phrase

Les différents types de biens

| | Rivalité La consommation d'un individu empêche ou dégrade celle d'autres individus. | Non rivalité La consommation d'un individu n'empêche pas celle des autres individus. |
|--|--|---|
| Excluabilité L'accès au bien est restreint. | Biens privatifs | Biens de club |
| Non excluabilité Il est difficile d'exclure des agents. | Biens communs | Biens publics ou collectifs |

I – L'ENVIRONNEMENT : UN PROBLEME PUBLIC

B – Les échelles de l'action publique environnementale

2 – La coopération internationale sous contrainte

Doc 5 : Le changement climatique, un problème de bien commun

- Le capital naturel est un bien commun non excluable mais rival (voir cours de première). Ainsi il peut faire l'objet de comportements de passagers clandestins qui peuvent conduire à sa surexploitation et/ou sa dégradation (tragédie des BC). Ex : le changement climatique.

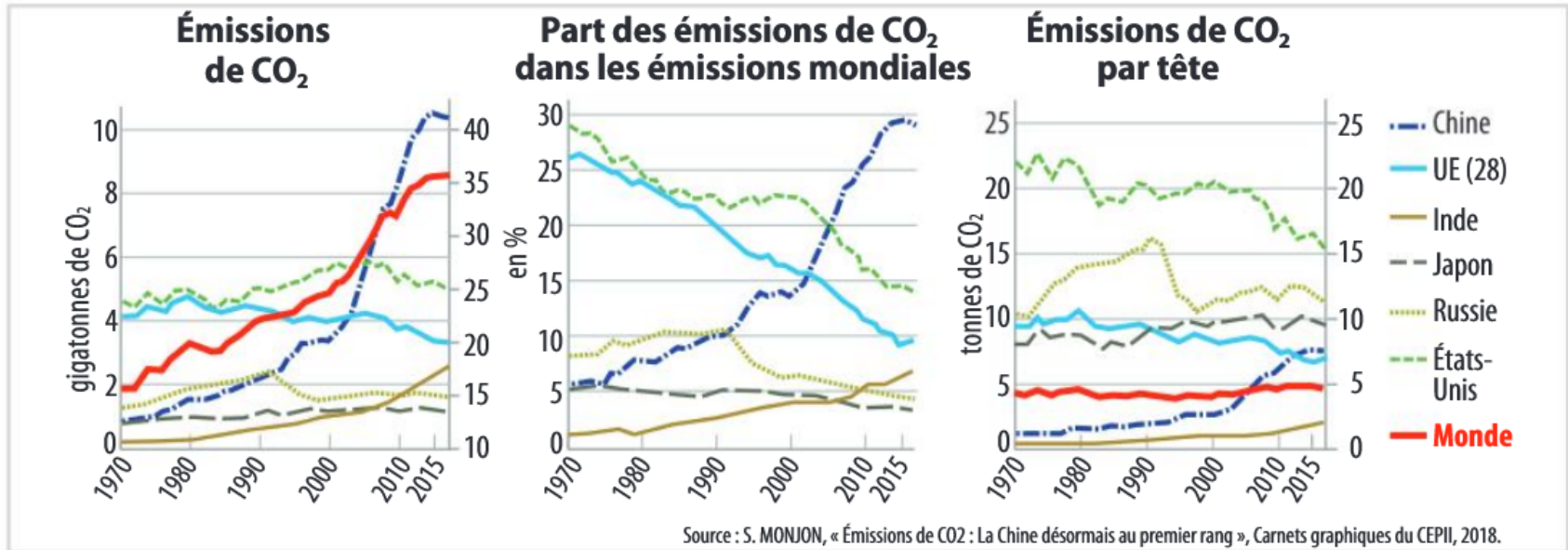
Passager clandestin : situation d'un agent qui, dans une action collective, obtient un gain sans en subir le coût.

- Par ailleurs, les inégalités de développement entre les pays posent le problème de justice climatique : si les pays développés sont responsables de la plus grande partie des rejets de CO₂ accumulés dans l'histoire, c'est par contre dans les pays émergents que la part de ses rejets progresse le plus.

Exercice 3: Développement économique et émission de CO₂



Exercice 3: Développement économique et émission de CO₂



- 1 Rédigez une phrase présentant la signification précise des données concernant la Chine en 2015.
- 2 Comment expliquer que la Chine émette plus de CO₂ que les États-Unis alors qu'elle émet moins de CO₂ par habitant ?
- 3 Inventez un dialogue entre le négociateur représentant les États-Unis et celui représentant la Chine pour diminuer les émissions totales de CO₂.

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

Présentation

- La politique climatique réunit des instruments qui consistent à réduire les gaz à effet de serre, responsable du réchauffement/dérèglement climatique.

Cf : la pollution atmosphérique liée à l'activité économique et au mode de vie humain qui exerce une externalité négative.

- Plusieurs instruments sont utilisés :
 - ❖ L'un purement politique : La réglementation basée sur des normes et la coercition
 - ❖ Les deux autres économiques fondés sur l'incitation où l'on encourage les agents économiques à modifier leur comportement par la fiscalité ou les marchés de droits à polluer.

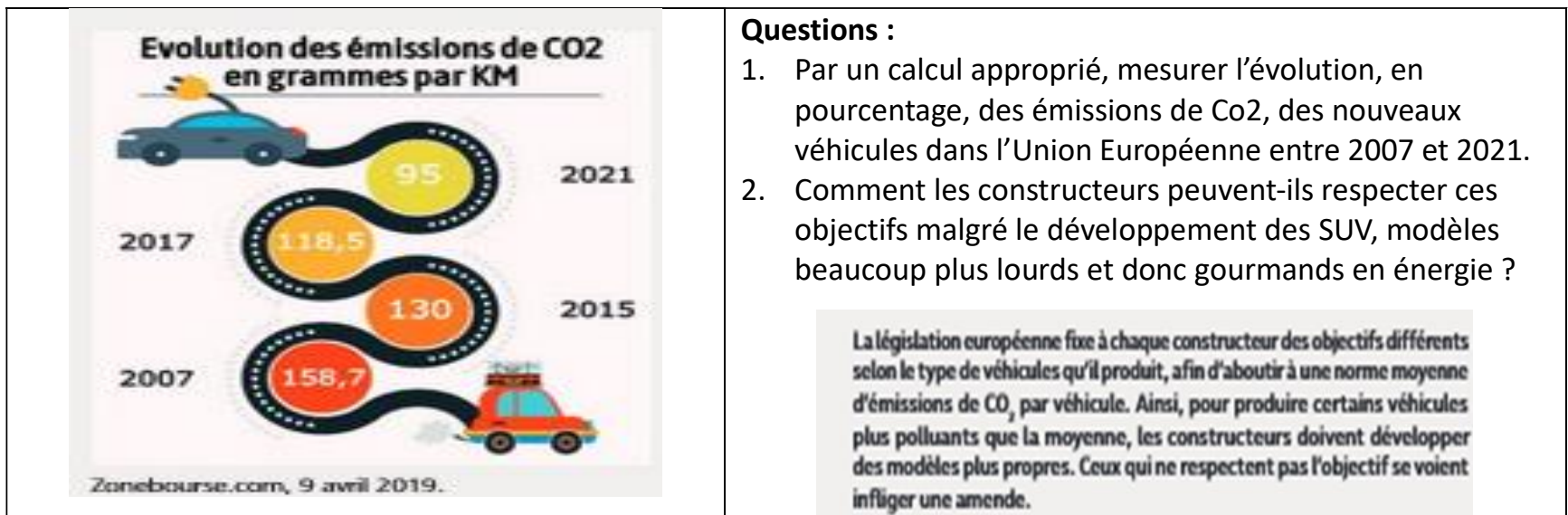
Attention : chaque instrument possède des avantages pour les uns et des inconvénients pour les autres (producteur, travailleur, consommateur, État).

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

A – Les mesures réglementaires

I - Qu'est-ce que la réglementation ?

Doc 6 : Les émissions de CO2 automobiles dans l'UE



II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

A – Les mesures réglementaires

I - Qu'est-ce que la réglementation ?

Doc 7 : Les émissions de CO2 automobiles dans l'UE

- La réglementation est un ensemble des lois et de règles imposées par les pouvoirs publics.

Règle : obligations ou interdictions contraignantes visant à contrôler ou empêcher l'utilisation de certains produits/procédés ou certains comportements jugés (dans ce cas) néfaste pour l'environnement.

- La réglementation s'accompagne d'institutions de contrôle de sanctions (coercition).

Exple : l'obligation de norme d'émission de CO2 pour les voitures, interdiction de la production de véhicule thermique en 2035.

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

A – Les mesures réglementaires

2 - Avantages et inconvénients de la réglementation

a) Avantages :

- La réglementation, par son caractère coercitif, protège l'environnement et la santé des individus (travailleurs ou consommateurs).

Ex : interdiction de l'amiante ou de pesticide cancérigène.

- Elle oblige les AE (producteur et consommateur) à changer afin d'adopter des comportements vertueux.

Ex : ne plus acheter des voitures polluantes (2035), ne plus utiliser des sacs ou des couverts en plastique depuis 2021).

- Au niveau international les accords permettent de mettre en place une réglementation permettant la réduction de pollutions en limitant les comportements de passager clandestin.

Ex : l'interdiction de l'utilisation du CFC pour résorber le trou dans la couche d'ozone, les quotas pour éviter la surpêche.

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

A – Les mesures réglementaires

2 - Avantages et inconvénients de la réglementation

b) Inconvénients :

- Les coûts d'adaptation à la norme pour les agents économiques (producteurs et consommateurs) peuvent être importants, ce qui peut amener les AE à enfreindre la loi.

Ex : Volkswagen a triché sur les normes de pollution de ces moteurs de voiture.

- Il peut exister un effet rebond qui annule les gains climatiques espérés de la norme.
- Il faut que la règle soit respectée par un dispositif de contrôle efficace qui peut être coûteux.
- Au niveau international :
 - ❖ On assiste à des comportements de passager clandestin de certains pays, qui peuvent encourager les délocalisations... « Dumping environnemental »
 - ❖ La norme ne tient pas toujours compte des inégalités de développement économique, elle est donc difficile à mettre en place partout dans le monde.

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

B – Les mesures incitatives: la fiscalité

I – Qu'est-ce que la fiscalité ?

Doc 7 : La taxe carbone

Toute taxe sur la pollution génère un double gain [...] : la réduction de la pollution et les recettes budgétaires pouvant être utilisées pour satisfaire différents objectifs économiques. C'est le cas de la taxe carbone [...].

Parmi les pistes d'utilisation du revenu budgétaire associé à la fiscalité environnementale, soulager le coût du travail en lui substituant la fiscalité environnementale apparaît comme une option particulièrement séduisante. L'État est ainsi en mesure de dégager le même revenu budgétaire en allégeant simultanément la contrainte pesant sur les entreprises et les effets négatifs induits pour l'activité économique et la production de richesses.

[La fiscalité environnementale] n'est cependant pas neutre du point de vue de la distribution des richesses qu'elle génère. [...] Les dépenses énergétiques pèsent davantage dans le budget des ménages les plus modestes [...]. D'autre part, ces mêmes ménages ont en général des équipements vétustes et énergivores, qui les exposent fortement aux augmentations du coût des énergies. Enfin, plus on s'éloigne des centres-villes, plus l'offre de transport collectif est restreinte, de sorte que les ménages concernés n'ont aucune possibilité de modifier leurs comportements pour échapper à la taxe en réduisant leur consommation de carburants et les émissions de gaz à effet de serre associées.

[...] L'objectif de la taxe carbone n'est pas le rendement budgétaire, mais bien l'élimination des émissions de gaz à effet de serre [...]. [Elle] ne peut financer aucun objectif budgétaire de manière durable.

Vincent Bertrand, maître de conférences et chercheur en économie de l'énergie, Université de Franche-Comté, « Fiscalité verte et acceptabilité sociale : pourquoi ça coince ? », The Conversation, 2018

Questions :

1. Quels sont les avantages de la taxe carbone ?
2. Quelles sont les dangers pour les ménages les plus pauvres de la mise en place d'une taxe Carbone sur le prix des carburants ou du fuel domestique ?
3. A quelles conditions les ménages peuvent-ils réduire leur consommation de fuel domestique ou d'essence ?
4. A quels risques politiques les gouvernants s'exposent-ils en prenant des mesures environnementales coûteuses pour les producteurs ou les consommateurs ?

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

B – Les mesures incitatives: la fiscalité

I – Qu'est-ce que la fiscalité ?

Doc 7 : La taxe carbone

- La fiscalité regroupe la taxe et la subvention.
- La taxe est un prélèvement monétaire obligatoire effectué par les APU selon le principe du pollueur-payeur.

Ex : l'Ecotaxe vise à faire payer ceux qui sont à l'origine de la pollution dans le but d'internaliser l'effet externe négatif.

- La subvention est une prestation monétaire non remboursable versée par une administration publique pour soutenir l'activité des AE : entreprise, associations, ménages...

Ex : subvention pour la mise au point/production d'innovations écologiques par les entreprises, et pour leur équipement par les ménages... « Prim rénov » pour les ménages qui effectuent des travaux de rénovation thermique de leur habitation

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

B – Les mesures incitatives: la fiscalité

2 - Avantages et inconvénients de la fiscalité

a) Avantages:

- La taxe rapporte des recettes fiscales supplémentaires pour les pouvoirs publics. Ces recettes permettent de financer les comportements vertueux par la subvention (Cf : bonus/malus écologique sur les voitures). Elle favorise l'innovation verte cad celle qui est compatible avec l'environnement et favorable à la croissance.
- Chaque AE est libre de faire son propre arbitrage entre le coût de la taxe et le coût de l'investissement de la dépollution de la recherche de substituts. C'est donc un instrument plus souple que la réglementation.

b) Inconvénients :

- L'écotaxe renchérit le prix de vente pour les consommateurs et les coûts de production pour les entreprises. Son acceptabilité sociale peut être problématique

Ex : écotaxe poids lourds et « bonnets rouges », 2014. Ecotaxe gazole et « Gillet Jaunes » 2018.

- La fiscalité peut être injuste : la taxe (ou malus) pèse alors sur les revenus des plus modestes notamment quand les AE ne disposent pas d'alternatives alors que la subvention aux innovations vertes (bonus) profite davantage aux revenus les plus élevés, ce qui accroît les inégalités.

Ex : augmentation du prix de l'essence pour les travailleurs dépendant de la voiture => Gillet Jaunes 2018.

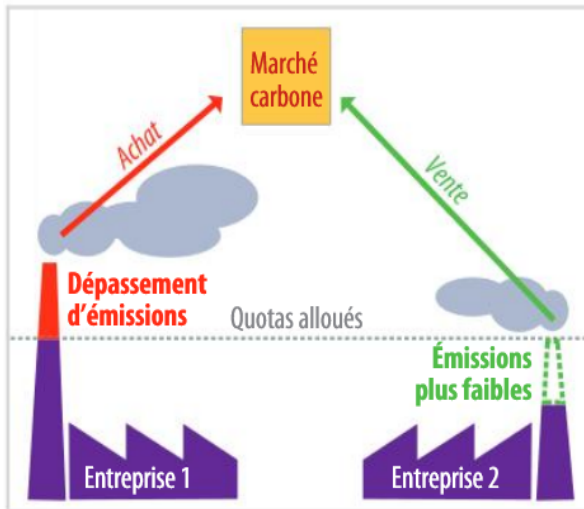
- Si les productions étrangères échappent à la taxe, il y a comme pour la norme un risque de contournement par délocalisation...

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

C – Les mesures incitatives: le marché des droits à polluer

I - Qu'est-ce que le marché des droits à polluer ?

Doc 8 : Le marché des quotas d'émission de CO₂



Promesse tenue : la Chine, premier émetteur mondial de CO₂ de la planète, a officialisé, mardi 19 décembre, le lancement d'un marché du carbone à l'échelle nationale. [...]

Ce système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ (*Emission Trading Scheme*, ETS), comme il en existe en Europe depuis 2005, s'inspire de la règle du pollueur-payeur. Il s'agit de fixer un plafond annuel

d'émissions aux différentes industries. Celles qui le dépassent peuvent alors acheter des quotas supplémentaires à celles qui ne l'ont pas atteint. Ce système d'échange ne s'appliquera d'abord qu'à 1 700 centrales électriques, moins que les 11 000 installations diverses actuellement concernées pour l'Europe. Mais celles-ci émettent à elles seules, selon l'agence de planification chinoise, 3,3 milliards de tonnes de CO₂, soit le tiers des émissions annuelles du pays (environ 10 milliards de tonnes de CO₂ en 2016).

Brice PEDROLETTI, *Le Monde*, 26 décembre 2017.

REPÈRE

Le système d'échanges de quotas d'émission dans l'Union européenne

En 2019, le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne fonctionne dans 31 pays et limite les émissions de plus de 11 000 installations couvrant environ 45 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE.

- 1 Quels sont les résultats attendus par la Chine de l'instauration d'un marché du carbone ?
- 2 Montrez que, comme la taxation, ce système s'inspire de la règle du pollueur-payeur.
- 3 Quels choix ont les entreprises qui dépasseraient, année après année, leurs quotas d'émissions ?
- 4 Quel avantage ont les entreprises qui n'atteignent pas leurs quotas ?

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

C – Les mesures incitatives: le marché des droits à polluer

I - Qu'est-ce que le marché des droits à polluer ?

Doc 8 : Le marché des quotas d'émission de CO2

- Les pouvoirs publics créent un marché où seront échangés des droits à polluer en termes d'émission de CO2. Chaque entreprise se voit attribuer un quota (niveau maximum) de pollutions.
- Si l'entreprise dépasse ce niveau, elle doit alors acheter d'autres droits. Elle doit le faire auprès d'entreprises qui n'utilisent pas tous les droits à polluer.
- Il s'agit donc d'un marché où des droits à polluer s'échangent :
 - ❖ Offre de droit : les entreprises moins polluantes qui n'utilisent pas tous leurs quotas. (Rémunération du bénéfice privé de l'effet externe positif)
 - ❖ Demande de droits : les entreprises plus polluantes qui ont dépensé tous leurs quotas. (Paiement du coût privé de l'effet externe négatif)
- Le prix du droit à polluer dépend donc de la quantité offerte et demandée sur le marché.

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

C – Les mesures incitatives: le marché des droits à polluer

2 – Avantages et inconvénients du marché des droits à polluer

a) Avantages :

- Le marché récompense les entreprises les plus vertueuses et pénalise les entreprises les plus émettrices.
- Contrairement à l'écotaxe, l'État contrôle le niveau de pollution par la variation des quantités de quotas alloués. Le respect des engagements internationaux devient plus facile.
- Le système est aussi plus souple pour les entreprises (investir ou non, acheter ou vendre, etc.).

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

B – Les mesures incitatives: le marché des droits à polluer

2 – Avantages et inconvénients du marché des droits à polluer

b) Inconvénients :

Doc 9 : Evolution du cours du permis négociable d'émission d'une tonne de CO2 (en euros)



Source : « Rapport sur le fonctionnement du marché européen du carbone », Commission au parlement européen et au conseil, Octobre 2019.

Note : En 2018, des ajustements ont permis de réduire l'offre de quotas sur le marché.

Questions:

1. Quelle a été l'évolution du cours (prix) des quotas d'émission ? (*Périodisez la courbe*)
2. A votre avis, quelle(s) condition(s) le marché des quotas est-il efficace pour réduire les émissions de CO2?

II – LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

C – Les mesures incitatives: le marché des droits à polluer

2 – Avantages et inconvénients du marché des droits à polluer

b) Inconvénients :

Doc 9: Evolution du cours du permis négociable d'émission d'une tonne de CO2 (en euros)

- L'efficacité du marché dépend de l'autorité de surveillance (respect des quotas) et de régulation des échanges. De ce point de vue le prix doit être suffisamment élevé pour entraîner les bons comportements. L'autorité régulatrice doit distribuer les quotas avec parcimonie...
- Le système de contrôle est lourd, coûteux et pas toujours efficace.

Ex : « L'escroquerie du siècle » aux droits à polluer dans les années 2000 (arnaque à la TVA). Série: « d'argent et de sang »

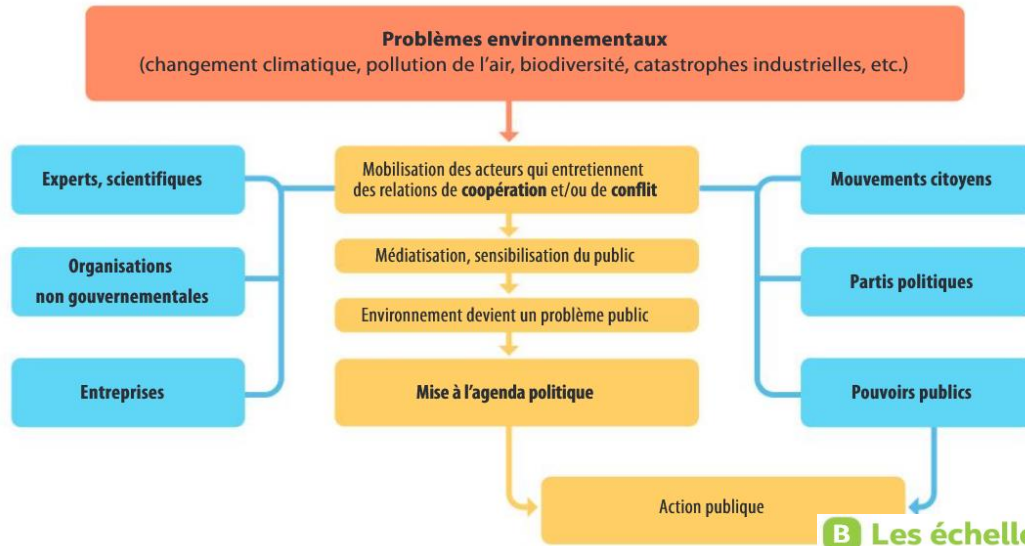
- Le Système ne peut être généralisé à tous les agents économiques. Il ne peut concerner que les sites industriels dont la taille permet de minimiser les coûts de transaction.
- Enfin, il existe des risques de spéculation sur le marché pouvant déstabiliser des entreprises d'un secteur économique dépendant de ce marché (e.g. sidérurgie).

Spéculation : pari sur la variation du cours des actifs financier

CHAPITRE 3 : NOTIONS DU CHAPITRE

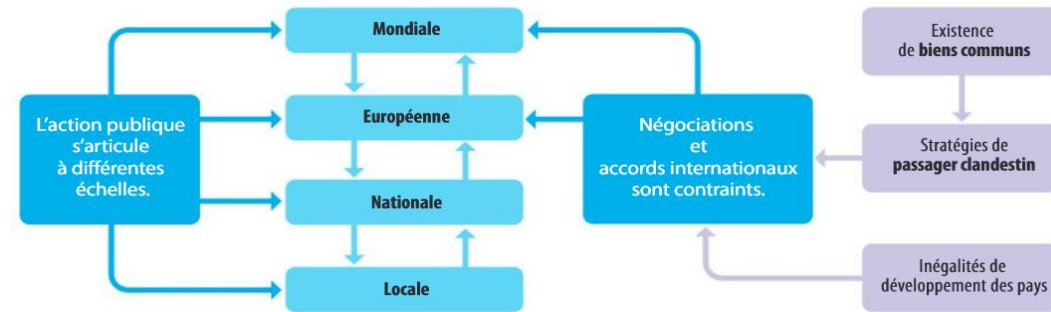
- Société civile organisée
- Agenda politique
- Capital naturel
- Bien collectif/commun, excluabilité/rivalité
- Passager clandestin
- Politique climatique
- Réglementation
- Fiscalité, taxe, subvention
- Marché des droits à polluer

A Les questions environnementales comme problème public



Chapitre 2: Schéma de synthèse

B Les échelles de l'action publique pour l'environnement



C Les instruments des politiques climatiques

